

mander au ministre s'il prévoyait, entre autres, la représentation des pêcheurs au sein du comité consultatif. Il pourrait peut-être indiquer à quoi on songe pour le choix des membres de ce comité?

**L'hon. M. Robichaud:** Oui, monsieur le président. Nous voulons y assurer la représentation des pêcheurs. Pour la gouverne du député de Burin-Burgeo, je dirai que des représentants de pêcheurs feront partie de certains comités formés récemment dont j'ai choisi ou désigné les membres.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 8—*Dépenses*.

**L'hon. M. Robichaud:** J'ai demandé à mon collègue le ministre des Transports de proposer un amendement.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je propose:

Que le bill C-145, prévoyant le développement de la pêche commerciale du Canada, soit modifié ainsi: en supprimant la ligne 39, à la page 3 dudit bill, et en y substituant ce qui suit:

du paragraphe (2), (3) ou (5) de l'article 3 prévoyant le paiement

**M. Howard:** L'article 8 prévoit que toute dépense effectuée aux termes de la loi devra d'abord être votée par le Parlement. Autrement dit, le budget du ministère des Pêcheries pour les prochaines années renfermera des crédits relatifs à tous les projets que le ministère compte entreprendre au cours de cette année financière. C'est, à mon avis, une façon louable d'aborder les choses. Cela permettra au Parlement d'examiner chaque année l'application de cette loi, d'en évaluer l'utilité et de proposer les modifications qu'il jugera nécessaire. Je crois que c'est la meilleure manière de traiter les chefs de dépense de cette nature. J'espère que le premier de ces projets sera inclus dans le budget de dépenses supplémentaires A de l'année financière en cours, lorsque nous en serons saisis.

**M. le président:** L'article 8 est-il adopté?

**M. Barnett:** Cela m'amène à demander au ministre s'il pourrait répondre maintenant à la question que j'ai posée tout à l'heure, à savoir si l'adoption du projet de loi aurait pour effet de nécessiter des montants supplémentaires ou si le poste des prévisions budgétaires actuelles que j'ai mentionné doit couvrir tous les travaux qui pourraient être entrepris en vertu de ce projet de loi au cours de l'année actuelle. Si le ministre préfère, je pourrai poursuivre ce sujet au comité des pêcheries.

[M. Barnett.]

**L'hon. M. Robichaud:** Oui, je préférerais que l'on continue la discussion de cette question au comité des pêcheries. Je puis assurer au député que le bill aboutira à l'accélération d'un nombre supplémentaire de projets.

(L'amendement est adopté.)

L'article modifié est adopté.

Sur l'article 9—*Règlements*.

**L'hon. M. Robichaud:** J'ai un amendement d'importance secondaire à apporter à cet article afin que les règlements puissent être conformes aux amendements proposés auparavant. Je prierai donc mon collègue, le ministre des Transports, de proposer:

Que l'article 9 est modifié par la suppression du mot «et» à la fin de l'alinéa a), par la renumérotation de l'alinéa b), qui devient l'alinéa c), et par l'addition, immédiatement après l'alinéa a), du nouvel alinéa suivant:

b) prescrivant les questions, notamment les questions semblables à celles qui doivent être spécifiées dans un accord visé aux paragraphes (2) ou (3) de l'article 3, que doivent prévoir les accords conclus en conformité du paragraphe (5) de l'article 3; et

Ensuite, vinedrait l'alinéa c).

**L'hon. M. Pickersgill:** J'en fais la proposition.

**M. Howard:** Il va sans dire qu'il est extrêmement difficile de se retrouver dans des amendements de ce genre et de les rattacher à d'autres parties du bill. Je présume que l'amendement découle de l'amendement précédent qui visait l'article 3. Je demanderais au ministre si c'est juste. S'agit-il simplement d'un amendement corrélatif et non pas d'un amendement de fond?

**L'hon. M. Robichaud:** Oui, c'est un amendement qui fait suite à l'amendement apporté à l'article 3 par l'addition du paragraphe (5).

(L'amendement est adopté.)

L'article modifié est adopté.

L'article 10 est adopté.

L'article 1 est adopté.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.

**M. l'Orateur suppléant:** Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois? Maintenant?

**Des voix:** Avec la permission de la Chambre.

**L'hon. M. Robichaud** propose la 3<sup>e</sup> lecture du bill.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 3<sup>e</sup> fois, puis adopté.)